

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2004

31 juillet 2014

SOMMAIRE

ACOLIN Fund Management S.A.	96191	Nachhaltig OP	96156
A-DGZ 13-Fonds	96152	Nachhaltig OP	96157
A-DKBankLUX1-Fonds	96151	Sadovaya Group S.A.	96173
Agorà Finance S.A.	96146	Samena (Lux) Global Funds	96191
Alkomdigital	96159	Samsonite International S.A.	96150
Arendt & Medernach	96166	Scheer Claude Fers & Métaux Industriels	
Asset Backed Securities Fund	96149	Sàrl	96154
Asset Backed Securities Fund	96147	Secureweb	96192
BCSP V CE Lux III S. à r.l.	96164	Securinov S.A.	96156
BCSP V CE Lux I S.à r.l.	96171	Security Consulting Professionals S.A. ..	96159
BCSP V CE Lux IV S.à r.l.	96159	Sepat Properties S.à r.l.	96185
Chimato-Fonds	96149	Sigma Conso Luxembourg S.A.	96192
DEICHTHAL Spf S.A.	96146	Structurize S.à r.l.	96151
Deka-Cash	96147	Systems Advisers Group S.A.	96192
Deka-DeutschlandGarant 1	96155	Taggia IX S.à r.l.	96173
DekaLux-Europa	96158	Thunder Holding S.A., SPF	96147
Deka-Zinsbuch Plus	96155	Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l. ...	96158
Demmer-Vermögensverwaltungs-Fonds		TL Investments S.A.	96152
.....	96157	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	
Fairfield 1 S.à r.l.	96174	96146
Global Funds	96148	VALERES Konstruktioun S.A.	96155
Hypernion Sicav	96153	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	96147
I-TEK S.E.	96162	Véihandel Wolter S.à r.l.	96154
KSK-DEKA-Fonds	96153	Viorn S.A.	96153
Lux International Strategy	96151	VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A. ...	96148
Lux International Strategy	96154	Voyages Wagener S.A.	96192
Lux International Strategy	96150	VR-PrimaMix	96146
Lux International Strategy	96152	WestProfil	96155
Lux International Strategy	96149	WFL Invest FCP-FIS	96155
Medex Financial S.à.r.l.	96169	Yoseikan Budo Club Bertrange	96188
MET Fonds	96150	Zork S.A.	96191
MF-SIF FUND	96157		

Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

Mesdames et Messieurs les obligataires de AGORA FINANCE S.A., souscripteurs des obligations, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

ce 18 août 2014 à 10.00 heures, c/o Global Trust Advisors SA, 26/28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,
afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation du projet de modification des Statuts de la société Agorà Finance S.A.
- Divers

Référence de publication: 2014111133/13.

DEICHTHAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 14 août 2014 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31/12/2012 et 31/12/2013,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014114647/803/16.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 18 août 2014 à 14.00 heures au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation comptable au 17 juillet 2014
2. Décision d'affecter le montant de la prime d'émission à une réserve libre
3. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014114649/795/14.

VR-PrimaMix, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VR-PrimaMix modifié au 23. juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2014.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014082364/11.

(140097102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Thunder Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 51.162.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2014 n'ayant pu statuer faute de quorum, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 8 septembre 2014* à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société,
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour,
- Nomination du liquidateur,
- Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation,
- Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014114648/755/21.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *18 août 2014* à 16.00 heures au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation comptable au 30 juin 2014
2. Décision d'affecter le montant de la prime d'émission au 31 décembre 2013 à une réserve libre
3. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014114650/795/14.

Asset Backed Securities Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 31 juillet 2014 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2014113396/8.

(140134105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Deka-Cash, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka-Cash modifié au 22.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103691/11.

(140123816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *14 août 2014* à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2013,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014114651/803/16.

Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Der Verwaltungsrat lädt die Aktionäre der Gesellschaft zur Teilnahme an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *18. August 2014* um 15:00 Uhr in den Räumen DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., 38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, stattfinden wird. Die außerordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftszweckes dahingehend, dass sich die Gesellschaft am Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen orientiert.
2. Entsprechende Änderung der Satzung bezüglich der "Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen" und weitere redaktionelle Anpassungen an das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Satzung kann bei der Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxemburg, der International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxemburg, und der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., 38, avenue John F. Kennedy 1855 Luxemburg, eingesehen werden.

Der Verwaltungsrat teilt mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 14. Juli 2014 einberufen worden war und dass diese Gesellschafterversammlung nicht beschlussfähig war, da das notwendige Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien nicht erreicht war. Die zweite außerordentliche Generalversammlung ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 allein durch die anwesenden oder vertretenen Aktionäre beschlussfähig, ohne die Mindestanforderung eines Anwesenheitsquorums. Die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, haben den Verwaltungsrat hiervon mindestens fünf Kalendertage vor der Versammlung in Kenntnis zu setzen.

Der Prospekt nebst Satzung kann bei der Deka International S.A. 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, den depotführenden Stellen und der Zahlstelle kostenfrei angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014103662/775/38.

Asset Backed Securities Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 31 juillet 2014 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2014113397/8.

(140134106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Chimato-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de CHIMATO-FONDS modifié au 01.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Verwahrstelle

Référence de publication: 2014103706/11.

(140123841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Les actionnaires du compartiment Bonds Plus sont par la présente invités à assister

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la Société le 8 août 2014 à 10h00 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. décider de fusionner le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Bonds Plus dans le compartiment CAPB Funds - Corporate Bonds Euro, compartiment d'une société d'investissement à capital variable soumise à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par transfert de tous les avoirs et dettes du compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Bonds Plus dans le compartiment CAPB Funds - Corporate Bonds Euro en accord avec les termes de la lettre aux actionnaires et du projet commun de fusion mis à disposition des actionnaires au siège social de Lux International Strategy,
2. décider que la date effective de la fusion sera le 5 septembre 2014 et que le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Bonds Plus cessera d'exister à cette date.

Les résolutions devront être votées à une majorité simple des votes représentés et exprimés et aucun quorum de présence n'est requis.

Afin de voter à l'assemblée :

- les actionnaires pourront être présents personnellement ou se faire représenter par un mandataire dûment nommé au moyen d'une procuration;

- les actionnaires qui ne pourront pas être présents lors de l'assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment complétée à la Société à l'adresse mentionnée ci-dessous ou au numéro de fax +352 47 67 84 07 à faire parvenir avant le 7 août 2014 à 17h00. Les formulaires de procuration seront envoyés aux actionnaires nominatifs avec cette convocation et peuvent aussi être obtenus à l'adresse suivante :

Siège social de la Société :

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

Tout actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire est prié de bien vouloir contacter CACEIS Bank Luxembourg (Attn. Mme Laetitia Boeuf - Téléphone +352 47 67 64 07 - Fax - +352 47 67 84 07).

Référence de publication: 2014106246/755/35.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Les actionnaires du compartiment Equities Europe sont par la présente invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la Société le 8 août 2014 à 10h45 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. décider de fusionner le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities Europe dans le compartiment CAPB Funds - Europe Opportunities, compartiment d'une société d'investissement à capital variable soumise à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par transfert de tous les avoirs et dettes du compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities Europe dans le compartiment CAPB Funds - Europe Opportunities en accord avec les termes de la lettre aux actionnaires et du projet commun de fusion mis à disposition des actionnaires au siège social de Lux International Strategy,
2. décider que la date effective de la fusion sera le 5 septembre 2014 et que le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities Europe cessera d'exister à cette date.

Les résolutions devront être votées à une majorité simple des votes représentés et exprimés et aucun quorum de présence n'est requis.

Afin de voter à l'assemblée :

- les actionnaires pourront être présents personnellement ou se faire représenter par un mandataire dûment nommé au moyen d'une procuration;

- les actionnaires qui ne pourront pas être présents lors de l'assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment complétée à la Société à l'adresse mentionnée ci-dessous ou au numéro de fax +352 47 67 84 07 à faire parvenir avant le 7 août 2014 à 17h00. Les formulaires de procuration seront envoyés aux actionnaires nominatifs avec cette convocation et peuvent aussi être obtenus à l'adresse suivante :

Siège social de la Société :

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

Tout actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire est prié de bien vouloir contacter CACEIS Bank Luxembourg (Attn. Mme Laetitia Boeuf - Téléphone +352 47 67 64 07 - Fax - +352 47 67 84 07).

Référence de publication: 2014106248/755/35.

MET Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement betreffend den MET Fonds - VermögensMandat, welches am 15. Mai 2014 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Référence de publication: 2014110089/9.

(140130339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075094/10.

(140088036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Les actionnaires du compartiment Serenity sont par la présente invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la Société le 8 août 2014 à 11h00 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. décider de fusionner le compartiment Lux International Strategy - Serenity dans le compartiment CAPB Funds - Strategy Income Euro, compartiment d'une société d'investissement à capital variable soumise à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par transfert de tous les avoirs et dettes du compartiment Lux International Strategy - Serenity dans le compartiment CAPB Funds - Strategy Income Euro en accord avec les termes de la lettre aux actionnaires et du projet commun de fusion mis à disposition des actionnaires au siège social de Lux International Strategy.
2. décider que la date effective de la fusion sera le 5 septembre 2014 et que le compartiment Lux International Strategy - Serenity cessera d'exister à cette date.

Les résolutions devront être votées à une majorité simple des votes représentés et exprimés et aucun quorum de présence n'est requis.

Afin de voter à l'assemblée :

-les actionnaires pourront être présents personnellement ou se faire représenter par un mandataire dûment nommé au moyen d'une procuration;

- les actionnaires qui ne pourront pas être présents lors de l'assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment complétée à la Société à l'adresse mentionnée ci-dessous ou au numéro de fax +352 47 67 84 07 à faire parvenir avant le 7 août 2014 à 17h00. Les formulaires de procuration seront envoyés aux actionnaires nominatifs avec cette convocation et peuvent aussi être obtenus à l'adresse suivante :

Siège social de la Société:

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Luxembourg

Tout actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire est prié de bien vouloir contacter CACEIS Bank Luxembourg (Attn. Mme Laetitia Boeuf - Téléphone +352 47 67 64 07 - Fax - +352 47 67 84 07).

Référence de publication: 2014106244/755/34.

A-DKBankLUX1-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de A-DKBankLUX1-Fonds modifié au 01.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.
Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103692/11.

(140123819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Structurize S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 152.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075122/9.

(140087912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Les actionnaires du compartiment Equities America sont par la présente invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la Société le 8 août 2014 à 10h15 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. décider de fusionner le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities America dans le compartiment CAPB Funds - America Opportunities, compartiment d'une société d'investissement à capital variable soumise à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par transfert de tous les avoirs et dettes du compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities America dans le compartiment CAPB Funds - America Opportunities en accord avec les termes de la lettre aux actionnaires et du projet commun de fusion mis à disposition des actionnaires au siège social de Lux International Strategy.
2. décider que la date effective de la fusion sera le 5 septembre 2014 et que le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities America cessera d'exister à cette date.

Les résolutions devront être votées à une majorité simple des votes représentés et exprimés et aucun quorum de présence n'est requis.

Afin de voter à l'assemblée :

-les actionnaires pourront être présents personnellement ou se faire représenter par un mandataire dûment nommé au moyen d'une procuration;

- les actionnaires qui ne pourront pas être présents lors de l'assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment complétée à la Société à l'adresse mentionnée ci-dessous ou au numéro de fax +352 47 67 84 07 à faire parvenir avant le 7 août 2014 à 17h00. Les formulaires de procuration seront envoyés aux actionnaires nominatifs avec cette convocation et peuvent aussi être obtenus à l'adresse suivante :

Siège social de la Société :
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Luxembourg

Tout actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire est prié de bien vouloir contacter CACEIS Bank Luxembourg (Attn. Mme Laetitia Boeuf - Téléphone +352 47 67 64 07 - Fax - +352 47 67 84 07).

Référence de publication: 2014106247/755/34.

A-DGZ 13-Fonds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de A-DGZ 13-Fonds modifié au 01.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.
Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103693/11.

(140123821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 82.125.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075160/9.

(140087626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Viorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075208/9.

(140087695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Hypernion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.008.

Par la présente, les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l' "Assemblée") de HYPERNION SICAV (en liquidation), ci-après la "SICAV", qui se tiendra le 8 août 2014 à 11h00 au siège social de la SICAV avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV pour la période du 1er juillet 2013 au 28 novembre 2013 (date de début de la liquidation);
2. Présentation et approbation des états financiers audités pour la période du 1er juillet 2013 au 28 novembre 2013 (date de début de la liquidation);
3. Présentation et approbation du rapport du Liquidateur et des comptes de clôture de la liquidation;
4. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'entreprises agréé à la liquidation;
5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration de la SICAV et au Liquidateur pour l'exercice de leurs mandats;
6. Clôture de la liquidation;
7. Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et documents sociaux de la SICAV pour une période d'au moins cinq ans;
8. Décision de déposer auprès de la Caisse de Consignation les sommes et valeurs qui ne pourraient être distribuées aux ayants droit à la clôture de la liquidation;
9. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Tout actionnaire a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir valablement assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de manifester leur intention de participer à l'Assemblée ou de renvoyer une procuration dûment complétée avant le 7 août 2014 soit par courrier au siège social de la SICAV (à l'attention de Madame Manuela PIRON / Courriel : manuela.piron@degroof.lu), soit par fax au numéro (+352) 25 07 21 2344.

Le Liquidateur

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative représentée par Madame Anne Laurent

Référence de publication: 2014107254/755/34.

KSK-DEKA-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de KSK-DEKA-FONDS modifié au 01.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103694/11.

(140123822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Les actionnaires du compartiment Equities Asia sont par la présente invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la Société le 8 août 2014 à 10h30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. décider de fusionner le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities Asia dans le compartiment CAPB Funds - Asia Opportunities, compartiment d'une société d'investissement à capital variable soumise à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par transfert de tous les avoirs et dettes du compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities Asia dans le compartiment CAPB Funds - Asia Opportunities en accord avec les termes de la lettre aux actionnaires et du projet commun de fusion mis à disposition des actionnaires au siège social de Lux International Strategy,
2. décider que la date effective de la fusion sera le 5 septembre 2014 et que le compartiment Lux International Strategy - CA Indosuez - Equities Asia cessera d'exister à cette date.

Les résolutions devront être votées à une majorité simple des votes représentés et exprimés et aucun quorum de présence n'est requis.

Afin de voter à l'assemblée :

- les actionnaires pourront être présents personnellement ou se faire représenter par un mandataire dûment nommé au moyen d'une procuration;

- les actionnaires qui ne pourront pas être présents lors de l'assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment complétée à la Société à l'adresse mentionnée ci-dessous ou au numéro de fax +352 47 67 84 07 à faire parvenir avant le 7 août 2014 à 17h00. Les formulaires de procuration seront envoyés aux actionnaires nominatifs avec cette convocation et peuvent aussi être obtenus à l'adresse suivante :

Siège social de la Société :

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

Tout actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire est prié de bien vouloir contacter CACEIS Bank Luxembourg (Attn. Mme Laetitia Boeuf - Téléphone +352 47 67 64 07 - Fax - +352 47 67 84 07).

Référence de publication: 2014106249/755/35.

Scheer Claude Fers & Métaux Industriels Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9687 Surré, 21, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 106.412.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075096/10.

(140088034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Véihandel Wolter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig,

R.C.S. Luxembourg B 100.868.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075182/9.

(140087744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Deka-DeutschlandGarant 1, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka-DeutschlandGarant 1 modifié au 01.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103696/11.

(140123826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Deka-Zinsbuch Plus, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka-Zinsbuch Plus modifié au 22.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103697/11.

(140123830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

WFL Invest FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de WFL Invest FCP-FIS modifié au 01.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103704/11.

(140123834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

VALERES Konstruktioun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 81.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075195/9.

(140087729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

Der Verwaltungsrat lädt die Aktionäre der Gesellschaft zur Teilnahme an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

ein, die am 18. August 2014 um 14:00 Uhr in den Räumen DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A. 38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, stattfinden wird. Die außerordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftszweckes dahingehend, dass sich die Gesellschaft am Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen orientiert.

2. Entsprechende Änderung der Satzung bezüglich der "Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen" und weitere re-daktionelle Anpassungen an das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Satzung kann bei der Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxemburg, der International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxemburg, und der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., 38, avenue John F. Kennedy 1855 Luxemburg, eingesehen werden.

Soweit einer der Beschlüsse der Zustimmung der Luxemburger Finanzaufsichtsbehörde CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) unterliegt, erfolgt die Beschlussfassung vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF.

Der Verwaltungsrat teilt mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 14. Juli 2014 einberufen worden war und dass diese Gesellschafterversammlung nicht beschlussfähig war, da das notwendige Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien nicht erreicht war. Die zweite außerordentliche Generalversammlung ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 allein durch die anwesenden oder vertretenen Aktionäre beschlussfähig, ohne die Mindestanforderung eines Anwesenheitsquorums. Die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, haben den Verwaltungsrat hiervon mindestens fünf Kalendertage vor der Versammlung in Kenntnis zu setzen.

Der Prospekt nebst Satzung kann bei der Deka International S.A. 5, rue des Labours, L-1912 Luxemburg, den depotführenden Stellen und der Zahlstelle kostenfrei angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014103661/775/40.

Securinov S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 147.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014075101/10.

(140087848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Nachhaltig OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 165.031.

Dear Shareholders, the board of directors herewith invites you, in accordance with article 24 of the Company's articles of association (the "Articles") to a

THIRD EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on 8 August 2014 at 10.30 a.m. at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. The agenda is as follows:

Agenda:

1. Presentation of and deliberation on the report of the auditor and the report of the liquidator of the Company on the liquidation period from 7 June 2014 until the day of the conclusion of the liquidation, 8 August 2014;
2. Designation of the place where the corporate books and documents of the Company are to be lodged and retained for at least five years;
3. Designation of the measures taken for the deposit in escrow of the sums and assets due to creditors or to shareholders of the Company in cases in which it was not possible to pay these sums or to transfer these assets to creditors or to shareholders of the Company;

4. Resolution on the non-remuneration of the members of the board of directors during the entire lifetime of the Company;
5. Discharge of the members of the board of directors for the entire lifetime of the Company;
6. Acknowledgement that the mandates of the members of the board of directors will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;
7. Acknowledgement that the mandate of the independent auditor will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;
8. Decision to charge the cost of liquidation to the Company;
9. Conclusion of the liquidation of the Company.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please fill in and return a proxy form duly dated and signed to the Company to the attention of Ms. Sabine Ebert, Regulatory Set-Up department, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by post. Please email this proxy in advance to sabine.ebert@oppenheim.lu; d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu or fax this proxy in advance to 00352.22.15.22-500, prior to 8 August 2014 at 09:00 a.m. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, July 2014.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014107255/755/37.

MF-SIF FUND, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de MF-SIF Fund modifié au 01.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103707/11.

(140123843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Demmer-Vermögensverwaltungs-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Demmer-Vermögensverwaltungs-Fonds modifié au 01.07.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Verwahrstelle

Référence de publication: 2014103705/11.

(140123838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Nachhaltig OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.031.

Dear Shareholders, the board of directors herewith invites you, in accordance with article 24 of the Company's articles of association (the "Articles") to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on 8 August 2014 at 10.00 a.m. at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. The agenda is as follows:

Agenda:

1. Report of the board of directors and of the auditor of the Company on the incomplete business year of the Company from 1 January 2014 until 6 June 2014;
2. Approval of the balance sheet, including profit and loss accounts and notes, as of 6 June 2014, and allocation of the result;

3. Acknowledgement that the CSSF has waived the requirement to prepare an audit report according to circular 02/81 for the incomplete business year from 1 January 2014 until the day of the dissolution of the Company, 6 June 2014;
4. Resolution to hold a subsequent extraordinary general meeting with the following agenda:
 1. Presentation of and deliberation on the report of the auditor and the report of the liquidator of the Company on the liquidation period from 7 June 2014 until the day of the conclusion of the liquidation, 8 August 2014;
 2. Designation of the place where the corporate books and documents of the Company are to be lodged and retained for at least five years;
 3. Designation of the measures taken for the deposit in escrow of the sums and assets due to creditors or to shareholders of the Company in cases in which it was not possible to pay these sums or to transfer these assets to creditors or to shareholders of the Company;
 4. Resolution on the non-remuneration of the members of the board of directors during the entire lifetime of the Company;
 5. Discharge of the members of the board of directors for the entire lifetime of the Company;
 6. Acknowledgement that the mandates of the members of the board of directors will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;
 7. Acknowledgement that the mandate of the independent auditor will lapse upon the conclusion of the liquidation of the Company;
 8. Decision to charge the cost of liquidation to the Company;
 9. Conclusion of the liquidation of the Company.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please fill in and return a proxy form duly dated and signed to the Company to the attention of Ms. Sabine Ebert, Regulatory Set-Up department, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by post. Please email this proxy in advance to sabine.ebert@oppenheim.lu; d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu or fax this proxy in advance to 00352.22.15.22-500, prior to 8 August 2014 at 09:00 a.m. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, July 2014.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014107253/755/44.

DekaLux-Europa, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DekaLux-Europa modifié au 01.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014103695/11.

(140123825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.669.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075140/17.

(140088246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Alkomdigital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic Bové.
R.C.S. Luxembourg B 115.585.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2012 du 31 août 2011, page 96556, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2010 de la société Alkomdigital:

au lieu de:

"Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.",

lire:

"Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg."

Référence de publication: 2014113375/13.

Security Consulting Professionnels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 105.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014075103/10.

(140087789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

BCSP V CE Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.624.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 183.340.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BCSP V CE Lux VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 185.973, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCSP V CE Lux IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.183.340 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 6 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 February 2014 number 458.

The Sole Shareholder was represented by Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500) to fourteen million six hundred twenty-four thousand euros (EUR 14,624,000) by the issuance of fourteen million six hundred one thousand five hundred 14,601,500 new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for an aggregate issue price of fourteen million six hundred one thousand five hundred euros (EUR 14,601,500) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of (i) all the shares held by the Sole Shareholder in BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.127.014, (ii) all the shares held by the Sole Shareholder in BCSP V CE Lux III S.à r.l. a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.159.653 and (iii) a claim of the Sole shareholder against the Company in the amount of fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000); approval of the value of the contribution in kind at fourteen million six hundred one thousand five hundred euros (EUR 14,601,500); subscription for the above-mentioned new shares; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The Sole Shareholder (a) resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500) to fourteen million six hundred twenty-four thousand euros (EUR 14,624,000) by the issuance of fourteen million six hundred one thousand five hundred (14,601,500) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for an aggregate issue price of fourteen million six hundred one thousand five hundred euros (EUR 14,601,500) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of (i) all the shares held by the Sole Shareholder in BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.127.014, (ii) all the shares held by the Sole Shareholder in BCSP V CE Lux III S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.159.653 and (iii) a claim of the Sole Shareholder against the Company in the amount of fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000) (the "Contribution in Kind"), (b) subscribed for such new shares and (c) fully paid the issue price by the Contribution in Kind.

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company which concludes as follows:

"On the basis of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind in consideration for the 14,601,500 new shares in the Company corresponds at least to the subscription price of such new shares to be issued in an amount of EUR 14,601,500."

It is resolved to value the Contribution in Kind at fourteen million six hundred one thousand five hundred euros (EUR 14,601,500) and to approve the issue to the Sole Shareholder of fourteen million six hundred one thousand five hundred (14,601,500) new shares.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of fourteen million six hundred one thousand five hundred euros (EUR 14,601,500) to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fourteen million six hundred twenty-four thousand euros (EUR 14,624,000) divided into fourteen million six hundred twenty-four thousand (14,624,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BCSP V CE Lux VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.973, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCSP V CE Lux IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.340 (la «Société»).

La Société a été constituée le 6 décembre 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 février 2014, numéro 458.

L'Associé Unique était représenté par Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise aux formalités de l'enregistrement avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'intégralité du capital social émis représentée par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500 EUR) à quatorze millions six cent vingt-quatre mille euros (14.624.000 EUR) par l'émission de quatorze

millions six cent un mille cinq cents (14.601.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix global d'émission de quatorze millions six cent un mille cinq cents euros (14.601.500 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique (i) de toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.014, (ii) de toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans BCSP V CE Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.653 et (iii) d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR); approbation de la valeur de l'apport en nature à quatorze millions six cent un mille cinq cents euros (14.601.500 EUR); souscription des nouvelles parts sociales susmentionnées; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Résolution unique

L'Associé Unique (a) a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500 EUR) à quatorze millions six cent vingt-quatre mille euros (14.624.000 EUR) par l'émission de quatorze millions six cent un mille cinq cents (14.601.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix global d'émission de quatorze millions six cent un mille cinq cents euros (14.601.500 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique (i) de toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.014, (ii) de toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans BCSP V CE Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.653 et (iii) d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR) (l'«Apport en Nature»), (b) a souscrit à ces nouvelles parts sociales et (c) a intégralement payé le prix d'émission par l'Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature donné à la Société a été montrée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport rédigé par le conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société croit que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie des 14.601.500 nouvelles parts sociales dans la Société correspond au moins au prix de souscription de ces nouvelles parts sociales à émettre d'un montant de 14.601.500 EUR.»

Il a été décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quatorze millions six cent un mille cinq cents euros (14.601.500 EUR) et d'approuver l'émission à l'Associé Unique de quatorze millions six cent un mille cinq cents (14.601.500) nouvelles parts sociales.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant de quatorze millions six cent un mille cinq cents euros (14.601.500 EUR) au capital social de la Société.

L'Associé Unique a par conséquent décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze millions six cent vingt-quatre mille euros (14.624.000 EUR) divisé en quatorze millions six cent vingt-quatre (14.624.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 6.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27260. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014089880/143.

(140107489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

I-TEK S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

L'an deux mille quatorze, le vingt mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «I-TEK S.E.», une société européenne, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 12 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 29 avril 2004 et dont les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 610 du 7 mars 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.569 (la «Société»).

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Yannick KANTOR, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se nomme également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent neuf millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (109.055.500,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, l'actionnaire unique représenté ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration de l'actionnaire unique pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan de clôture de la Société au Luxembourg au 31 décembre 2013.
2. Réduction de capital social d'un montant de cent huit millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (108.055.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent neuf millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (109.055.500,- EUR) représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par apurement des pertes.
3. Transfert du siège social de la Société vers l'Espagne et adoption de la nationalité espagnole.
4. Démission de l'administrateur unique ainsi que du commissaire aux comptes actuels et décharge.
5. Adoption des statuts selon la législation espagnole.
6. Pouvoirs à conférer à Monsieur Javier Ayora BRUIX pour représenter la Société vis-à-vis des instances administratives et fiscales en Espagne à la suite du transfert de siège social et du changement de nationalité comme dit ci-avant.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnu régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture de la Société au Luxembourg au 31 décembre 2013, lequel bilan après avoir été signé «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de cent huit millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (108.055.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent neuf millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (109.055.500,- EUR) représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, à un million d'euros (1.000.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement des pertes pour un montant total de cent huit millions cinquante-cinq mille cinq cents euros (108.055.500,- EUR) sans annulation d'actions, mais par la simple réduction du pair comptable des un million (1.000.000) d'actions représentatives du capital social.

La preuve de l'existence desdites pertes a été rapportée par l'administrateur unique Monsieur Javier Ayora BRUIX, demeurant professionnellement au Camarma de Esteruelas (Madrid, Espagne), carretera de Alcalá de Henares a Camarma de Esteruelas, km 4,900, sur base des bilans arrêtés au 31 décembre 2013 et 31 mars 2014 en base d'une situation intermédiaire et tous pouvoirs sont conférés au prédit administrateur unique pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Conformément à l'article 101-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'adopter la nationalité espagnole et de transférer à compter de la date des présentes, le siège social de la Société à Carretera de Alcalá de Henares a Camarma de Esteruelas km 4,9, Camarma de Esteruelas, Madrid (Espagne), sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera son activité avec tous les actifs et passifs existants et continuera également d'exister sous la nationalité espagnole.

La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de l'administrateur unique ainsi que du commissaire aux comptes actuellement en fonctions de la Société et décharge pleine et entière leur est donnée pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

La démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes actuels de la Société est prise sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid (Espagne).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Espagne pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation espagnole et pour adopter les nouveaux statuts en langue espagnole.

Une copie des statuts établis par la Société et approuvés par l'assemblée, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Javier Ayora BRUIX, prénommé, aux fins de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société au Registre de Commerce de Madrid (Espagne), avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer tout document nécessaire et utile pour procéder à cette nouvelle immatriculation en Espagne, et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire à Madrid (Espagne) afin de confirmer le transfert de siège en Espagne et d'adapter les statuts de la Société à la législation espagnole.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme la personne suivante en tant qu'administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) années:

Monsieur Javier Ayora BRUIX, prénommé.

La nomination de l'administrateur unique de la Société est prise sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid (Espagne).

Condition suspensive:

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société par les autorités espagnoles compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à un employé de l'étude du Notaire Paul DECKER, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive sur base du certificat d'immatriculation et radier ainsi la Société près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 101-15 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 14.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à deux mille trois cent soixante et un euros (2.361,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leur nom, prénoms usuels, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Y. KANTOR, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22.05.2014. Relation: LAC/2014/23667. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2014.

Référence de publication: 2014079209/115.

(140092484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

BCSP V CE Lux III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.250,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.653.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Tour CB31 Interest Holder LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 4358007, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCSP V CE Lux III S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.159.653 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 June 2011, number 1260.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2 June 2014 by deed of the prenamed notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder was represented by Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty nine thousand eight hundred twenty six (29,826) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twenty nine thousand eight hundred twenty six euros (EUR 29,826) to one hundred sixty six thousand two hundred fifty euros (EUR 166,250) by the issuance of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four (136,424) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for an aggregate issue price of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four euros (EUR 136,424) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of the Sole Shareholder against the Company in the amount of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four euros (EUR 136,424); approval of the value of the contribution in kind at one hundred thirty six thousand four hundred twenty four euros (EUR 136,424); subscription for the above-mentioned new shares; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The Sole Shareholder (i) resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty nine thousand eight hundred twenty six euros (EUR 29,826) to one hundred sixty six thousand two hundred fifty euros (EUR 166,250) by the issuance of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four (136,424) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for an aggregate issue price of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four euros (EUR 136,424) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of the Sole Shareholder against the Company in the amount of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four euros (EUR 136,424) (the "Contribution in Kind"), (ii) subscribed for such new shares and (iii) fully paid the issue price by the Contribution in Kind.

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company which concludes as follows:

"On the basis of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind in consideration for the 136,424 new shares in the Company corresponds at least to the subscription price of such new shares to be issued in an amount of EUR 136,424."

It is resolved to value the Contribution in Kind at one hundred thirty six thousand four hundred twenty four euros (EUR 136,424) and to approve the issue to the Sole Shareholder of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four (136,424) new shares.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of one hundred thirty six thousand four hundred twenty four euros (EUR 136,424) to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at one hundred sixty six thousand two hundred fifty euros (EUR 166,250) divided into one hundred sixty six thousand two hundred fifty (166,250) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Tour CB31 Interest Holder LLC, une limited liability company constituée en vertu des lois du Delaware, dont le siège social est situé au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, États-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4358007, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCSP V CE Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.653 (la «Société»).

La Société a été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2011, numéro 1260.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juin 2014 suivant acte reçu du notaire précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique était représenté par Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise aux formalités de l'enregistrement avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

3. L'intégralité du capital social émis représentée par vingt-neuf mille huit cent vingt-six (29.826) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

4. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille huit cent vingt-six euros (29.826 EUR) à cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (166.250 EUR) par l'émission de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre (136.424) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix global d'émission de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre euros (136.424 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre euros (136.424 EUR); approbation de la valeur de l'apport en nature à cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre euros (136.424 EUR); souscription des nouvelles parts sociales susmentionnées; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Résolution unique

L'Associé Unique (i) a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille huit cent vingt-six euros (29.826 EUR) à cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (166.250 EUR) par l'émission de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre (136.424) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix global d'émission de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre euros (136.424 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre euros (136.424 EUR) (l'«Apport en Nature»), (ii) a souscrit à ces nouvelles parts sociales et (iii) a intégralement payé le prix d'émission par l'Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature donné à la Société a été montrée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport rédigé par le conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société croit que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie des 136.424 nouvelles parts sociales dans la Société correspond au moins au prix de souscription de ces nouvelles parts sociales à émettre d'un montant de 136.424 EUR.»

Il a été décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre euros (136.424 EUR) et d'approuver l'émission à l'Associé Unique de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre (136.424) nouvelles parts sociales.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant de cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre euros (136.424 EUR) au capital social de la Société.

L'Associé Unique a par conséquent décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (166.250 EUR) divisé en cent soixante-six mille deux cent cinquante (166.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27258. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014090847/134.

(140107547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Arendt & Medernach, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 186.371.

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Arendt & Medernach S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 186371, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 22 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 avril 2014 sous le numéro 1080. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte à 14:30 heures sous la présidence de Maître Jean-Marc Ueberecken, LLM, avec résidence professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Christophe Nicolay, LLM, avec résidence professionnelle à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit Christophe Nicolay, LLM, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelés le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que le nombre d'actions détenues par eux est enregistré sur la liste de présence ci-attachée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires et par le Bureau,

- que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social est présente ou représentée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la réunion,

- que la présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du transfert de tout le patrimoine professionnel des associés de l'étude d'avocats Arendt et Medernach, comprenant tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, à Arendt & Medernach S.A..

Après avoir dûment examiné le point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité, et a requis le notaire instrumentant d'acter, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires rappelle qu'un projet de transfert du patrimoine professionnel des associés de l'étude d'avocats Arendt & Medernach, une association d'avocats sans personnalité juridique par le biais de laquelle ces associés ont mis en commun leur patrimoine professionnel servant à l'exercice de leur profession d'avocat (les «Associés»), a été signé par les Associés et la Société en date du 22 avril 2014 par devant le notaire Maître Henri Hellinckx (le «Projet de Transfert»). Le Projet de Transfert a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 avril 2014, numéro 1079.

L'assemblée générale des actionnaires note que les Associés ont approuvé le transfert de tout leur patrimoine professionnel comme proposé dans le Projet de Transfert lors d'une assemblée tenue le 28 mai 2014.

L'assemblée générale des actionnaires décide, après revue du rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de l'article 308bis-10 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), d'approuver le transfert du patrimoine professionnel des Associés, comprenant tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, à la Société selon la procédure prévue aux articles 308bis-6 à 308bis-14 de la Loi, et ceci conformément aux termes du Projet de Transfert (le «Transfert»).

Le Transfert produira ses effets (i) entre parties au Transfert au 31 mai 2014 à minuit et (ii) vis-à-vis des tiers, à la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la présente assemblée générale des actionnaires de la Société. D'un point de vue comptable et fiscal, le Transfert sera considéré comme effectif au 31 mai 2014 à minuit.

Le Transfert est réalisé au prix de quatre-vingt-quinze millions d'euros (EUR 95.000.000).

Frais et Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte est évalué à environ 7.000,- €.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Following the English translation of the above:

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of May.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Arendt & Medernach S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 186371, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 April 2014 under number 1080. The articles of association have not been amended since.

The meeting is opened at 2:30 pm CET under the chairmanship of Maître Jean-Marc Ueberecken, LL.M, having his professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman designates as secretary Mr Christophe Nicolay, LL.M, having his professional address in Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects Mr Christophe Nicolay, LL.M, having his professional address in Luxembourg as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the "Board of the Meeting".

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- that all the shareholders are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list attached to these minutes which is duly signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the Board of the Meeting;
- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had knowledge of the agenda prior to this meeting;
- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Approval of the transfer of all the business (patrimoine professionnel) of the partners of the law firm Arendt & Medernach, including all assets and liabilities relating thereto to Arendt & Medernach S.A..

Having duly considered the item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously took, and required the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The general meeting of shareholders recalls that a transfer plan of the business (patrimoine professionnel) of the partners of the law firm Arendt & Medernach, an association of lawyers without legal personality through which the partners have pooled their business (patrimoine professionnel) used for the exercise of their profession of lawyer (the "Partners") has been signed by the Partners and the Company on 22 April 2014 in front of the notary Maître Henri Hellinckx (the "Transfer Plan"). The Transfer Plan has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 April 2014, number 1079.

The general meeting of the shareholders notices that the Partners have approved the transfer of all their business (patrimoine professionnel) as suggested in the Transfer Plan at a meeting held on 28 May 2014.

The general meeting of shareholders resolves, after review of the report prepared by the board of directors of the Company in accordance with the provisions of article 308bis-10 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), to approve the transfer of all the business (patrimoine professionnel) of the Partners, including all assets and liabilities relating thereto to the Company pursuant to the procedure laid down in articles 308bis-6 to 308bis-14 of the Law, and this in accordance with the terms of the Transfer Plan (the "Transfer").

The Transfer will be effective (i) between the parties to the Transfer on 31 May 2014 at midnight and (ii) towards third parties, at the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the present general meeting of the shareholders of the Company. From an accounting and tax point of view, the Transfer shall be deemed effective on 31 May 2014 at midnight.

The transfer is carried out at the price of EUR ninety-five million euro (EUR 95,000,000).

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent upon the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 7.000,- €.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: Ueberecken, Nicolay, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2014. Relation: RED/2014/1281. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 juin 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014091769/127.

(140109390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Medex Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 22, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.024.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Smiths Medical ASD, Inc., a company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1679 S. DuPont Highway, Suite 100, Dover, Delaware 19901, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 2059958,

represented by Léa Gnaly, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 21 July 2014.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to state that:

1. Medex Financial S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.024 (the "Company"), was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph EL-VINGER, notary then residing in Luxembourg dated 21 July 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial C") of 6 September 2003 under number 916. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time on 22 April 2010 pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary then residing in Junglinster, Grand duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C* of 18 June 2010 under number 1279.

2. The corporate capital of the Company is fixed at fifteen million six hundred and thirty-six thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 15,636,775) represented by six hundred and twenty-five thousand four hundred and seventy-one (625,471) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

3. Smiths Medical ASD, Inc., prenamed, is the owner of all the shares of the Company.

4. Smiths Medical ASD, Inc., prenamed, acting as the sole shareholder of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. Smiths Medical ASD, Inc., prenamed, hereby appoints itself as liquidator of the Company with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring in effect the purposes of this act.

6. Smiths Medical ASD, Inc., prenamed, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been settled and that a provision has been made for the liabilities incurred in connection with the liquidation and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. Smiths Medical ASD, Inc., prenamed, renounces to appoint a commissaire vérificateur.

8. Smiths Medical ASD, Inc., prenamed, declares that (i) it has taken over all remaining assets of the Company and more particularly one hundred (100) shares of capital stock with a par value of one Cent (USD 0,01) each of Smiths Medical International Inc., a company organized under the laws of Delaware with registered office at 1679 S. DuPont Highway, Suite 100, Dover, Delaware 19901 and registered with the State of Delaware under number 3828804 (ii) it will assume any existing debts of the Company which would not already have been settled pursuant to point 6.

9. Smiths Medical ASD, Inc., prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of shares shall be cancelled.

10. Discharge is given to the managers of the Company.

11. The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the Company located at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The person appearing, acting in its said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of any divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present notarial deed.

Follows the French version

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

Smiths Medical ASD, Inc., une société organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1679 S. DuPont Highway, Suite 100, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Département d'Etat du Delaware sous le numéro 2059958,

représentée par Léa Gnaly, juriste résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire instrumentaire d'acter que:

1. Medex Financial S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.024 (la «Société»), a été constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant alors à Luxembourg en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 6 septembre 2003 sous le numéro 916. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 22 avril 2010 suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire résidant alors à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C du 18 juin 2010 sous le numéro 1279.

2. Le capital social de la Société est fixé à quinze millions six cent trente-six mille sept cent soixante-quinze euros (15.636.775 EUR) représenté par six cent vingt-cinq mille quatre cent soixante et onze (625.471) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

3. Smiths Medical ASD, Inc., préqualifié, est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Smiths Medical ASD, Inc., préqualifié, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société proclame la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Smiths Medical ASD, Inc., préqualifié, se désigne comme liquidateur de la Société avec tous les pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et tous documents, effectuer toutes déclarations et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre effectif les dispositions du présent acte.

6. Smiths Medical ASD, Inc., préqualifié, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que toutes les dettes de la Société ont été payées et que toutes les charges encourues en relation avec la liquidation sont dûment provisionnées et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel actuellement inconnu et non réglé de la Société dissoute

7. Smiths Medical ASD, Inc., préqualifié, renonce à nommer un commissaire vérificateur.

8. Smiths Medical ASD, Inc., préqualifié, déclare (i) qu'il reprend tous les actifs restants de la Société et plus particulièrement les cent (100) actions de capital avec un pair comptable d'un cent (0.01 USD) chacune de Smiths Medical International Inc., une société organisée selon le droit du Delaware avec son siège social au 1679 S. DuPont Highway, Suite 100, Dover, Delaware 19901 et immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 3828804 (ii) qu'il assume toutes dettes existantes de la Société qui n'auraient pas encore été réglées conformément au point 6.

9. Smiths Medical ASD, Inc., préqualifié, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission de parts sociales sera annulé.

10. Décharge est donnée aux gérants de la Société.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société situé au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

La personne comparante, agissant en sa dite capacité, a demandé au notaire instrumentaire d'acter les déclarations ci-dessus mentionnées.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document, après avoir été lu à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et adresse, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gnaly, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 juillet 2014. Relation EAC/2014/10214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014110775/113.

(140132503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

BCSP V CE Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.916.150,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.014.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BCSP V CE Lux IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.183.340, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.127.014 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, then residing in Remich, on 6 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 June 2007, number 1150. The articles of association of the Company have last been amended by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 5 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder was represented by Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by four million fifty-six thousand six hundred forty-six (4,056,646) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from one hundred one million four hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 101,416,150) to one hundred fifteen million nine hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 115,916,150) by the issuance of five hundred eighty thousand (580,000) new shares of a par value of twenty five euros (EUR 25) each for an aggregate issue price of fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of the Sole Shareholder against the Company in the amount of fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000); approval of the value of the contribution in kind at fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000); subscription for the above-mentioned new shares; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The Sole Shareholder (i) resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred one million four hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 101,416,150) to one hundred fifteen million nine hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 115,916,150) by the issuance of five hundred eighty thousand (580,000) new shares of a par value of twenty five euros (EUR 25) each for an aggregate issue price of fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of the Sole Shareholder against the Company in the amount of fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000) (the "Contribution in Kind"), (ii) subscribed for such new shares and (iii) fully paid the issue price by the Contribution in Kind.

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company which concludes as follows:

"On the basis of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind in consideration for the 580,000 new shares in the Company corresponds at least to the subscription price of such new shares to be issued in an amount of EUR 14,500,000."

It is resolved to value the Contribution in Kind at fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000) and to approve the issue to the Sole Shareholder of five hundred eighty thousand (580,000) new shares.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of fourteen million five hundred thousand euros (EUR 14,500,000) to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred fifteen million nine hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 115,916,150) divided into four million six hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (4,636,646) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or

reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 5.500,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BCSP V CE Lux IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.340, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.014 (la «Société»).

La Société a été constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant alors à Remich, le 6 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 juin 2007, numéro 1150. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juin 2014 par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique était représenté par Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise aux formalités de l'enregistrement avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'intégralité du capital social émis représentée par quatre millions cinquante-six mille six cent quarante-six (4.056.646) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cent un millions quatre cent seize mille cent cinquante euros (101.416.150 EUR) à cent quinze millions neuf cent seize mille cent cinquante euros (115.916.150 EUR) par l'émission de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune pour un prix global d'émission de quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR); approbation de la valeur de l'apport en nature à quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR); souscription des nouvelles parts sociales susmentionnées; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Résolution unique

L'Associé Unique (i) a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cent un millions quatre cent seize mille cent cinquante euros (101.416.150 EUR) à cent quinze millions neuf cent seize mille cent cinquante euros (115.916.150 EUR) par l'émission de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune pour un prix global d'émission de quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR) (l'«Apport en Nature»), (ii) a souscrit à ces nouvelles parts sociales et (iii) a intégralement payé le prix d'émission par l'Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature donné à la Société a été montrée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport rédigé par le conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société croit que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie des 580.000 nouvelles parts sociales dans la Société correspond au moins au prix de souscription de ces nouvelles parts sociales à émettre d'un montant de 14.500.000 EUR.»

Il a été décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR) et d'approuver l'émission à l'Associé Unique de cinq cent quatre-vingt mille (580.000) nouvelles parts sociales.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant de quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000 EUR) au capital social de la Société.

L'Associé Unique a par conséquent décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent quinze millions neuf cent seize mille cent cinquante euros (115.916.150 EUR) divisé en quatre millions six cent trente-six mille six cent quarante-six (4.636.646) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 5.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27261. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103812/132.

(140124850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Sadovaya Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sadovaya Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014075088/11.

(140087760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Taggia IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.738.

EXTRAIT

En date du 23 mai, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Mario Cohn, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 30 avril 2014.
- La démission de Monsieur Giovanni La Forgia, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 30 avril 2014.
- Monsieur Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.
- Madame Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

EXTRAIT

En date du 18 mars 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014075132/26.

(140088394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Fairfield 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.752,60.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.390.

In the year two thousand and fourteen, on the eight day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ikrame Dabaj, residing professionally in Luxembourg,
who acted as proxyholder of:

1) Fairfield L.P., a limited partnership registered under the laws of Guernsey with registration number 2042, having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL ("Fairfield L.P."), being the holder of [two hundred seventy-six thousand eight hundred eighty (276,880) A1 Shares, (ii) two hundred seventy-six thousand eight hundred eighty (276,880) Class A2 Shares, (iii) two hundred seventy-six thousand eight hundred eighty (276,880) Class A3 Shares and (iv) two hundred seventy-six thousand eight hundred eighty (276,880) Class A4 Shares,

2) Mr. Barend Franciscus Johannes van den Hoek, born on 27 December 1957 in Zierikzee (the Netherlands), residing at 4 Boyd Close, Mooroolbark, Victoria, 3138, Australia, being the holder of (i) one hundred seventy-one (171) Class A1 shares, (ii) one hundred seventy-one (171) Class A2 shares, (iii) one hundred seventy-one (171) Class A3 shares, (iv) one hundred seventy-one (171) Class A4 shares, (v) eight hundred thirty-nine (839) Class B1 shares, (vi) eight hundred thirty-nine (839) Class B2 shares, (vii) eight hundred thirty-nine (839) Class B3 shares and (viii) eight hundred thirty-nine (839) Class B4 shares,

3) Mr. Andrew Michael Copson, born 21 October 1963 in Aldershot (United Kingdom), residing at 6 Westport Manor, Gastons Road, Malmesbury, SN16 0FE, United Kingdom, being the holder of (i) one hundred thirty-two (132) Class A1 shares, (ii) one hundred thirty-two (132) Class A2 shares, (iii) one hundred thirty-two (132) Class A3 shares, (iv) one hundred thirty-two (132) Class A4 shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares,

4) S&L Casey Superannuation Fund, a Self-Managed Superannuation Fund registered with the Australian Tax Office (ATO) under number 13 689 063 228, having its registered office at 2/322 Cotham Road, Kew, Victoria 3101, Australia, being the holder of (i) one hundred sixty (160) Class A1 shares, (ii) one hundred sixty (160) Class A2 shares, (iii) one hundred sixty (160) Class A3 shares, (iv) one hundred sixty (160) Class A4 shares, (v) seven hundred nineteen (719) Class B1 shares, (vi) seven hundred nineteen (719) Class B2 shares, (vii) seven hundred nineteen (719) Class B3 shares and (viii) seven hundred nineteen (719) Class B4 shares,

5) Fairfield 2014 Employee Benefit Trust, a trust incorporated under the laws of Jersey and constituted by a trust instrument dated 23 April 2014 between Appleby Trust (Jersey) Limited incorporated and registered in Jersey with company number 21755 whose registered office is at 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD (as trustee) and Fairfield Bidco Limited (as settlor), being the holder of (i) twenty-two thousand one hundred ninety-one (22,191) Class B1 shares, (ii) twenty-two thousand one hundred ninety-one (22,191) Class B2 shares, (iii) twenty-two thousand one hundred ninety-one (22,191) Class B3 shares, (iv) twenty-two thousand one hundred ninety-one (22,191) Class B4 shares and (v) one hundred one thousand (101,000) Class C shares,

shareholders at the extraordinary general meeting of Fairfield 1 S. à r.l., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, held before the undersigned notary on 28 April 2014, in in the process of being registered with Luxembourg, Actes Civils, not yet filed with the Trade and Companies' Register in Luxembourg, and not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of five proxies attached to the aforesaid deed of 28 April 2014.

The appearing parties request the notary to record that a clerical error occurred with respect to the number and nominal value of the loan notes contributed, and with respect to the nominal value of the shares representing the share capital, it being understood that the amounts of the share capital increase and the share premium remain unchanged.

Therefore the appearing parties now request the notary to record that the second and third resolution shall be amended as follows:

Second resolution:

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirteen thousand two hundred twenty euro and sixty cents (EUR 13,220.60) up to seventy-eight thousand seven hundred fifty-two euro and sixty cents (EUR 78,752.60) through the issuance of (i) ten thousand one hundred fifty-eight (10,158) Class A1 Shares, (ii) ten thousand one hundred fifty-eight (10,158) Class A2 Shares, (iii) ten thousand one hundred fifty-eight (10,158) Class A3 Shares and (iv) ten thousand one hundred fifty-eight (10,158) Class A4 Shares, (v) twenty-nine thousand six hundred ninety-five (29,695) Class B1 shares, (vi) twenty-nine thousand six hundred ninety-five (29,695) Class B2 shares, (vii) twenty-nine thousand six hundred ninety-five (29,695) Class B3 shares and (viii) twenty-nine thousand six hundred ninety-five (29,695) Class B4 shares and one hundred five thousand (105,000) Class C Shares all having a nominal value of five cents (EUR 0.05) each.

(i) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class A1 Shares, (ii) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class A2 Shares, (iii) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) Class A3 Shares and (iv) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class A4 Shares, (v) seven thousand seven hundred one (7,701) Class B1 shares, (vi) seven thousand seven hundred one (7,701) Class B2 shares, (vii) seven thousand seven hundred one (7,701) Class B3 shares, (viii) seven thousand seven hundred one (7,701) Class B4 shares and (ix) forty-six thousand (46,000) Class C shares and have been entirely subscribed for a price of forty thousand two hundred forty-eight euro (EUR 40,248) by Mr. David George Beeby, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of four million twenty-four thousand eight hundred (4,024,800) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of forty thousand two hundred forty-eight euro (EUR 40,248) consists of four thousand one hundred ninety-seven euro and forty cents (EUR 4,197.40) for the share capital and thirty-six thousand fifty euro and sixty cents (EUR 36,050.60) for the share premium.

(i) eight hundred twenty-one (821) Class A1 Shares, (ii) eight hundred twenty-one (821) Class A2 Shares, (iii) eight hundred twenty-one (821) Class A3 Shares and (iv) eight hundred twenty-one (821) Class A4 Shares have been entirely subscribed for a price of three thousand two hundred eighty-four euro (EUR 3,284) by Mr. John Fell, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of three hundred twenty-eight thousand four hundred (328,400) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of three thousand two hundred eighty-four euro (EUR 3,284) consists of four thousand one hundred sixty-four euro and twenty cents (EUR 164.20) for the share capital and three thousand one hundred nineteen euro and eighty cents (EUR 3119.80) for the share premium.

(i) four hundred eighty-three (483) Class A1 Shares, (ii) four hundred eighty-three (483) Class A2 Shares, (iii) four hundred eighty-three (483) Class A3 Shares and (iv) four hundred eighty-three (483) class A4 Shares, (v) seven hundred nineteen (719) Class B1 shares, (vi) seven hundred nineteen (719) Class B2 shares, (vii) seven hundred nineteen (719) Class B3 shares and (viii) seven hundred nineteen (719) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of four thousand eight hundred eight euro (EUR 4,808) by Mr. Wayne Middleton, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of four hundred eighty thousand eight hundred (480,800) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of four thousand eight hundred eight euro (EUR 4,808) consists of two hundred forty euro and forty cents (EUR 240.40) for the share capital and four thousand five hundred sixty-seven euro and sixty cents (EUR 4,567.60) for the share premium.

(i) five hundred forty-four (544) Class A1 Shares, (ii) five hundred forty-four (544) Class A2 Shares, (iii) five hundred forty-four (544) Class A3 Shares and (iv) five hundred forty-four (544) class A4 Shares, (v) four thousand seven hundred ninety-two (4,792) Class B1 shares, (vi) four thousand seven hundred ninety-two (4,792) Class B2 shares, (vii) four thousand seven hundred ninety-two (4,792) Class B3 shares and (viii) four thousand seven hundred ninety-two (4,792) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of twenty-one thousand three hundred forty-four euro (EUR 21,344) by Mr. Joseph James Piccione, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of two million one hundred thirty-four thousand four hundred (2,134,400) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of twenty-one thousand three hundred forty-four euro (EUR 21,344) consists of one thousand sixty-seven euro and twenty cents (EUR 1,067.20) for the share capital and twenty thousand two hundred seventy-six euro and eighty cents (EUR 20,276.80) for the share premium.

(i) seven hundred eleven (711) Class A1 Shares, (ii) seven hundred eleven (711) Class A2 Shares, (iii) seven hundred eleven (711) Class A3 Shares and (iv) seven hundred eleven (711) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of eight thousand one hundred sixteen euro (EUR 8,116) by Mr. Ian Robinson, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of eight hundred eleven thousand six hundred (811,600) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of eight thousand one hundred sixteen euro (EUR 8,116) consists of four hundred five euro and eighty cents (EUR 405.80) for the share capital and seven thousand seven hundred ten euro and twenty cents (EUR 7,710.20) for the share premium.

(i) seven hundred eleven (711) Class A1 Shares, (ii) seven hundred eleven (711) Class A2 Shares, (iii) seven hundred eleven (711) Class A3 Shares and (iv) seven hundred eleven (711) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of eight thousand one hundred sixteen euro (EUR 8,116) by Mr. Andrew Edward Bayliff, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of eight hundred eleven thousand six hundred (811,600) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of eight thousand one hundred sixteen euro (EUR 8,116) consists of four hundred five euro and eighty cents (EUR 405.80) for the share capital and seven thousand seven hundred ten euro and twenty cents (EUR 7,710.20) for the share premium.

(i) two hundred twenty-seven (227) Class A1 Shares, (ii) two hundred twenty-seven (227) Class A2 Shares, (iii) two hundred twenty-seven (227) Class A3 Shares and (iv) two hundred twenty-seven (227) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of six thousand one hundred eighty euro (EUR 6,180) by Mr. George Wilson Allan, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of six hundred eighteen thousand (618,000) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of six thousand one hundred eighty euro (EUR 6,180) consists of three hundred nine euro (EUR 309) for the share capital and five thousand eight hundred seventy-one euro (EUR 5,871) for the share premium.

(i) three hundred forty-seven (347) Class A1 Shares, (ii) three hundred forty-seven (347) Class A2 Shares, (iii) three hundred forty-seven (347) Class A3 Shares and (iv) three hundred forty-seven (347) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of six thousand six hundred sixty euro (EUR 6,660) by Mr. Dominic Mark Heaton, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of six hundred sixty-six thousand (666,000) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of six thousand six hundred sixty euro (EUR 6,660) consists of three hundred thirty-three euro (EUR 333) for the share capital and six thousand three hundred twenty-seven euro (EUR 6,327) for the share premium.

(i) eight hundred fourteen (814) Class A1 Shares, (ii) eight hundred fourteen (814) Class A2 Shares, (iii) eight hundred fourteen (814) Class A3 Shares and (iv) eight hundred fourteen (814) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of eight thousand five hundred twenty-eight euro (EUR 8,528) by Dmwake Superannuation Fund, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of eight hundred fifty-two thousand eight hundred (852,800) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of eight thousand five hundred twenty-eight euro (EUR 8,528) consists of four hundred twenty-six euro and forty cents (EUR 426.40) for the share capital and eight thousand one hundred one euro and sixty cents (EUR 8,101.60) for the share premium.

(i) three hundred thirty-eight (338) Class A1 Shares, (ii) three hundred thirty-eight (338) Class A2 Shares, (iii) three hundred thirty-eight (338) Class A3 Shares and (iv) three hundred thirty-eight (338) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of six thousand six hundred twenty-four euro (EUR 6,624) by I&F Stacey Pty Limited, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of six hundred sixty-two thousand four hundred (662,400) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of six thousand six hundred twenty-four euro (EUR 6,624) consists of three hundred thirty-one euro and twenty cents (EUR 331.20) for the share capital and six thousand two hundred ninety-two euro and eighty cents (EUR 6,292.80) for the share premium.

(i) four hundred six (406) Class A1 Shares, (ii) four hundred six (406) Class A2 Shares, four hundred six (406) Class A3 Shares and (iv) four hundred six (406) Class A4 Shares, (v) seven hundred nineteen (719) Class B1 shares, (vi) seven hundred nineteen (719) Class B2 shares, (vii) seven hundred nineteen (719) Class B3 shares and (viii) seven hundred nineteen (719) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) by Schooner Superannuation Fund, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of four hundred fifty thousand (450,000) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) consists of two hundred twenty-five euro (EUR 225) for the share capital and four thousand two hundred seventy-five euro (EUR 4,275) for the share premium.

(i) three hundred forty-five (345) Class A1 Shares, (ii) three hundred forty-five (345) Class A2 Shares, three hundred forty-five (345) Class A3 Shares and (iv) three hundred forty-five (345) Class A4 Shares, (v) seven hundred nineteen (719) Class B1 shares, (vi) seven hundred nineteen (719) Class B2 shares, (vii) seven hundred nineteen (719) Class B3 shares and (viii) seven hundred nineteen (719) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of four thousand two hundred fifty-six euro (EUR 4,256) by Coonan Family Superannuation Fund, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of four hundred twenty-five thousand six hundred (425,600) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of four thousand two hundred fifty-six euro (EUR 4,256) consists of two hundred twelve euro and eighty cents (EUR 212.80) for the share capital and four thousand forty-three euro and twenty cents (EUR 4,043.20) for the share premium.

(i) three hundred forty (340) Class A1 Shares, (ii) three hundred forty (340) Class A2 Shares, three hundred forty (340) Class A3 Shares and (iv) three hundred forty (340) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of six thousand six hundred thirty-two euro (EUR 6,632) by Paul4Viv Pty Limited, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of six hundred sixty-three thousand two hundred (663,200) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of six thousand six hundred thirty-two euro (EUR 6,632) consists of three hundred thirty-one euro and sixty cents (EUR 331.60) for the share capital and six thousand three hundred euro and forty cents (EUR 6,300.40) for the share premium.

(i) two hundred sixteen (216) Class A1 Shares, (ii) two hundred sixteen (216) Class A2 Shares, two hundred sixteen (216) Class A3 Shares and (iv) two hundred sixteen (216) Class A4 Shares, (v) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B1 shares, (vi) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B2 shares, (vii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B3 shares and (viii) one thousand three hundred eighteen (1,318) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of six thousand one hundred thirty-six euro (EUR 6,136) by Mr. Gary Fairless Power, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of six hundred thirteen thousand six hundred (613,600) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of six thousand one hundred thirty-six (6,136) consists of three hundred six euro and eighty cents (EUR 306.80) for the share capital and five thousand eight hundred twenty-nine euro and twenty cents (EUR 5,829.20) for the share premium.

(i) one hundred forty-one (141) Class A1 Shares, (ii) one hundred forty-one (141) Class A2 Shares, one hundred forty-one (141) Class A3 Shares and (iv) one hundred forty-one (141) Class A4 Shares, (v) three hundred fifty-nine (359) Class B1 shares, (vi) three hundred fifty-nine (359) Class B2 shares, (vii) three hundred fifty-nine (359) Class B3 shares and (viii) three hundred fifty-nine (359) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of two thousand euro (EUR 2,000) by Mr. Jaime Pacreu Vizcaya, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of two hundred thousand (200,000) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of two thousand (2,000) consists of one hundred euro (EUR 100) for the share capital and one thousand nine hundred euro (EUR 1,900) for the share premium.

(i) one thousand eight hundred twenty-one (1,821) Class A1 Shares, (ii) one thousand eight hundred twenty-one (1,821) Class A2 Shares, one thousand eight hundred twenty-one (1,821) Class A3 Shares and (iv) one thousand eight hundred twenty-one (1,821) Class A4 Shares, (v) three thousand four hundred twenty-three (3,423) Class B1 shares, (vi) three thousand four hundred twenty-three (3,423) Class B2 shares, (vii) three thousand four hundred twenty-three (3,423) Class B3 shares, (viii) three thousand four hundred twenty-three (3,423) Class B4 shares and fifty-nine thousand (59,000) Class C shares have been entirely subscribed for a price of twenty-three thousand nine hundred twenty-six euro (EUR 23,926) by Mr. Malcolm Fallen, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of two million three hundred ninety-two thousand six hundred (2,392,600) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of twenty-three thousand nine hundred twenty-six euro (EUR 23,926) consists of three thousand nine hundred ninety-eight euro and eighty cents (EUR 3,998.80) for the share capital and nineteen thousand nine hundred twenty-seven euro and twenty cents (EUR 19,927.20) for the share premium.

(i) one hundred seven (107) Class A1 Shares, (ii) one hundred seven (107) Class A2 Shares, one hundred seven (107) Class A3 Shares and (iv) one hundred seven (107) Class A4 Shares, (v) seven hundred nineteen (719) Class B1 shares, (vi) seven hundred nineteen (719) Class B2 shares, (vii) seven hundred nineteen (719) Class B3 shares and (viii) seven hundred nineteen (719) Class B4 shares have been entirely subscribed for a price of three thousand three hundred four euro (EUR 3,304) by Threewise Superannuation Fund, aforementioned, here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument, and have been fully paid up by a contribution in kind of three hundred thirty thousand four hundred (330,400) Fairfield 2 loan notes with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held against the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of three thousand three hundred four euro (EUR 3,304) consists of three thousand nine hundred ninety-eight euro and eighty cents (EUR 165.20) for the share capital and three thousand one hundred thirty-eight euro and eighty cents (EUR 3,138.80) for the share premium.

- Mr. David George Beeby,
- Mr. John Fell,
- Mr. Wayne Middleton,
- Mr. Joseph James Piccione,
- Mr. Ian Robinson,
- Mr. Andrew Edward Bayliff,
- Mr. George Wilson Allan,
- Mr. Dominic Mark Heaton,
- Dmwake Superannuation Fund,
- I&F Stacey Pty Limited,
- Schooner Superannuation Fund,
- Coonan Family Superannuation Fund,
- Paul4Viv Pty Limited,
- Mr. Gary Fairless Power,
- Mr. Jaime Pacreu Vizcaya,
- Mr. Malcolm Fallen, and

- Threewise Superannuation Fund,

All aforementioned, all here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, here attached,

join the general meeting of shareholders of the Company and resolve together with Fairfield L.P. on the subsequent items of the agenda.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

The Company's share capital is set at seventy-eight thousand seven hundred fifty-two euro and sixty cents (EUR 78,752.60), consisting of the following shares:

(i) two hundred eighty-seven thousand five hundred one (287,501) class A1 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class A1 Shares");

(ii) two hundred eighty-seven thousand five hundred one (287,501) class A2 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class A2 Shares");

(iii) two hundred eighty-seven thousand five hundred one (287,501) class A3 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class A3 Shares");

(iv) two hundred eighty-seven thousand five hundred one (287,501) class A4 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class A4 Shares" and, together with the Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class A3 Shares the "Class A Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "A Shareholders");

(v) fifty-four thousand seven hundred sixty-two (54,762) class B1 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class B1 Shares");

(vi) fifty-four thousand seven hundred sixty-two (54,762) class B2 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class B2 Shares");

(vii) fifty-four thousand seven hundred sixty-two (54,762) class B3 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class B3 Shares");

(viii) fifty-four thousand seven hundred sixty-two (54,762) class B4 shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class B4 Shares" and, together with the Class B1 Shares, the Class B2 Shares and the Class B3 Shares the "Class B Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "B Shareholders"); and

(ix) two hundred six thousand (206,000) class C shares with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each (the "Class C Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "C Shareholders").

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ikrame Dabaj, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle a agi comme mandataire de:

1) Fairfield L.P., un limited partnership existant selon les lois de Guernsey, immatriculé sous le numéro 2042, ayant son siège social au PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3 QL («Fairfield L.P.»), détenteur de deux cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts (276.880) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) deux cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts (276.880) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) deux cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts (276.880) Parts Sociales de Catégorie A3 et (iv) deux cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts (276.880) Parts Sociales de Catégorie A4,

2) M. Barend Franciscus Johannes van den Hoek, né le 27 décembre 1957 à Zierikzee (Pays-Bas), résidant au 4 Boyd Close, Mooroolbark, Victoria, 3138 Australie, détenteur de (i) cent soixante-et-onze (171) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) cent soixante-et-onze (171) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) cent soixante-et-onze (171) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) cent soixante-et-onze (171) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) huit cent trente-neuf (839) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) huit cent trente-neuf (839) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) huit cent trente-neuf (839) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) huit cent trente-neuf (839) Parts Sociales de Catégorie B4,

3) M. Andrew Michael Copson, né le 21 octobre 1963 à Aldershot (Royaume-Uni), résidant à 6, Westport Manor, Gastons Road, Malmesbury, SN16 0FE, Royaume-Uni, détenteur de (i) cent trente-deux (132) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) cent trente-deux (132) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) cent trente-deux (132) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) cent trente-deux (132) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4,

4) S&L Casey Superannuation Fund, un Superannuation Fund auto-géré immatriculé auprès du Australian Tax Office (ATO) sous le numéro 13 689 063 228, ayant son siège social au 2/322 Cotham Road, Kew Victoria 3101, Australie, détenteur de (i) cent soixante (160) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) cent soixante (160) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) cent soixante (160) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) cent soixante (160) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B3, (viii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B4,

5) Fairfield 2014 Employee Benefit Trust, un trust constitué selon les lois de Jersey et selon un trust instrument daté du 23 avril 2014 entre Appleby Trust (Jersey) Limited constitué et enregistré à Jersey sous le numéro 21755 ayant son siège social au 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD (comme trustee) et Fairfield Bidco Limited (comme settlor), détenteur de (i) vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze (22.191) Parts Sociales de Catégorie B1, (ii) vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze (22.191) Parts Sociales de Catégorie B2, (iii) vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze (22.191) Parts Sociales de Catégorie B3, (iv) vingt-deux mille cent quatre-vingt-onze (22.191) Parts Sociales de Catégorie B4 et (v) cent un mille (101.000) Parts Sociales de Catégorie C,

associés lors de l'assemblée générale extraordinaire de Fairfield 1 S. à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 28 avril 2014, en cours d'enregistrement à Luxembourg Actes Civils, non encore déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu de cinq procurations annexées audit acte du 28 avril 2014.

La comparante a demandé au notaire d'acter qu'une erreur matérielle est apparue eu égard au nombre et à la valeur nominale des obligations apportées, ainsi qu'eu égard à la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social, étant entendu que les montants de l'augmentation de capital et des primes d'émission restent inchangés.

Dès lors la comparante prie le notaire d'acter que les deuxième et troisième résolutions sont modifiées comme suit:

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille deux cent vingt euros et soixante cents (EUR 13.220,60) jusqu'à soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux euros et soixante cents (EUR 78.752,60) par l'émission de (i) dix mille cent cinquante-huit (10.158) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) dix mille cent cinquante-huit (10.158) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) dix mille cent cinquante-huit (10.158) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) dix mille cent cinquante-huit (10.158) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze (29.695) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze (29.695) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze (29.695) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze (29.695) Parts Sociales de Catégorie B4 et (ix) cent cinq mille (105.000) Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune.

(i) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) sept mille sept cent une (7.701) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) sept mille sept cent une (7.701) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) sept mille sept cent une (7.701) Parts Sociales de Catégorie B3, (viii) sept mille sept cent une (7.701) Parts Sociales de Catégorie B4 et quarante-six mille (46.000) Parts Sociales de Catégorie C ont été entièrement souscrites par M. David George Beeby, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de quarante mille deux cent quarante-huit euros (EUR 40.248) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en quatre millions vingt-quatre mille huit cents (4.024.800) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quarante mille deux cent quarante-huit euros (EUR 40.248) consiste en quatre mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante cents (EUR 4.197,40) pour le capital social et trente-six mille cinquante euros et soixante cents (EUR 36.050,60) pour la prime d'émission.

(i) huit cent vingt-et-une (821) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) huit cent vingt-et-une (821) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) huit cent vingt-et-une (821) Parts Sociales de Catégorie A3 et (iv) huit cent vingt-et-une (821) Parts Sociales de Catégorie A4, ont été entièrement souscrites par M. John Fell, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de trois mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.284) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en trois cent vingt-huit mille quatre cents (328.400) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trois mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.284) consiste en cent soixante-quatre euros et vingt cents (EUR 164,20) pour le capital social et trois mille cent dix-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 3.119,80) pour la prime d'émission.

(i) quatre cent quatre-vingt-trois (483) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) quatre cent quatre-vingt-trois (483) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) quatre cent quatre-vingt-trois (483) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) quatre cent quatre-vingt-trois (483) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par M. Wayne Middleton, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de quatre mille huit cent huit euros (EUR 4.808) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en quatre cent quatre-vingt mille huit cents (480.800) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quatre mille huit cent huit euros (EUR 4.808) consiste en deux cent quarante euros et quarante cents (EUR 240,40) pour le capital social et quatre mille cinq cent soixante-sept euros et soixante cents (EUR 4.567,60) pour la prime d'émission.

(i) cinq cent quarante-quatre (544) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) cinq cent quarante-quatre (544) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) cinq cent quarante-quatre (544) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) cinq cent quarante-quatre (544) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) quatre mille sept cent quatre-vingt-douze (4.792) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) quatre mille sept cent quatre-vingt-douze (4.792) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) quatre mille sept cent quatre-vingt-douze (4.792) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) quatre mille sept cent quatre-vingt-douze (4.792) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par M. Joseph James Piccione, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de vingt-et-un mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 21.344) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en deux millions cent trente-quatre mille quatre cents (2.134.400) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-et-un mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 21.344) consiste en mille soixante-sept euros et vingt cents (EUR 1.067,20) pour le capital social et vingt mille deux cent soixante-seize euros et quatre-vingt cents (EUR 20.276,80) pour la prime d'émission.

(i) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par M. Ian Robinson, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de huit mille cent seize euros (EUR 8.116) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en huit cent onze mille six cents (811.600) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de huit mille cent seize euros (EUR 8.116) consiste en quatre cent cinq euros et quatre-vingt cents (EUR 405,80) pour le capital social et sept mille sept cent dix euros et vingt cents (EUR 7.710,20) pour la prime d'émission.

(i) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) sept cent onze (711) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par M. Andrew Edward Bayliff, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de huit mille cent seize euros (EUR 8.116) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en huit cent onze mille six cents (811.600) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de huit mille cent seize euros (EUR 8.116) consiste en quatre cent cinq euros et quatre-vingt cents (EUR 405,80) pour le capital social et sept mille sept cent dix euros et vingt cents (EUR 7.710,20) pour la prime d'émission.

(i) deux-cent vingt-sept (227) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) deux-cent vingt-sept (227) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) deux-cent vingt-sept (227) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) deux-cent vingt-sept (227) Parts Sociales de

Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par M. George Wilson Allan, susmentionné,

ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de six mille cent quatre-vingts euros (EUR 6.180) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en six cent dix-huit mille (618.000) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de six mille cent quatre-vingts euros (EUR 6.180) consiste en trois cent neuf euros (EUR 309) pour le capital social et cinq mille huit cent soixante-et-onze euros (EUR 5.871) pour la prime d'émission.

(i) trois cent quarante-sept (347) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) trois cent quarante-sept (347) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) trois cent quarante-sept (347) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) trois cent quarante-sept (347) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par M. Dominic Mark Heaton, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de six mille six cent soixante euros (EUR 6.660) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en six cent soixante-six mille (666.000) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de six mille six cent soixante euros (EUR 6.660) consiste en trois cent trente-trois euros (EUR 333) pour le capital social et six mille trois cent vingt-sept euros (EUR 6.327) pour la prime d'émission.

(i) huit cent quatorze (814) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) huit cent quatorze (814) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) huit cent quatorze (814) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) huit cent quatorze (814) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par Dmwake Superannuation Fund, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de huit mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 8.528) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en huit cent cinquante-deux mille huit cents (852.800) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de huit mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 8.528) consiste en quatre cent vingt-six euros et quarante cents (EUR 426,40) pour le capital social et huit mille cent un euros et soixante cents (EUR 8.101,60) pour la prime d'émission.

(i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par I&F Stacey Pty Limited, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de six mille six cent vingt-quatre euros (EUR 6.624) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en six cent soixante-deux mille quatre cents (662.400) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de six mille six cent vingt-quatre euros (EUR 6.624) consiste en trois cent trente-et-un euros et vingt cents (EUR 331,20) pour le capital social et six mille deux cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt cents (EUR 6.292,80) pour la prime d'émission.

(i) quatre cent six (406) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) quatre cent six (406) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) quatre cent six (406) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) quatre cent six (406) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par Schooner Superannuation Fund, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en quatre cent cinquante mille (450.000) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500) consiste en deux cent vingt-cinq euros (EUR 225) pour le capital social et quatre mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.275) pour la prime d'émission.

(i) trois cent quarante-cinq (345) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) trois cent quarante-cinq (345) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) trois cent quarante-cinq (345) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) trois cent quarante-cinq (345) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par Coonan Family Superannuation Fund, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de quatre mille deux cent cinquante-six euros (EUR 4.256) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en quatre cent vingt-cinq mille six cents (425.600) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quatre mille deux cent cinquante-six euros (EUR 4.256) consiste en deux cent douze euros et quatre-vingts cents (EUR 212,80) pour le capital social et quatre mille quarante-trois euros et vingt cents (EUR 4.043,20) pour la prime d'émission.

(i) trois cent quarante (340) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) trois cent quarante (340) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) trois cent quarante (340) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) trois cent quarante (340) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par Paul4Viv Pty Limited, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de six mille six cent trente-deux euros (EUR 6.632) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en six cent soixante-trois mille deux cents (663.200) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de six mille six cent trente-deux euros (EUR 6.632) consiste en trois cent trente-et-un euros et soixante cents (EUR 331,60) pour le capital social et six mille trois cent euros et quarante cents (EUR 6.300,40) pour la prime d'émission.

(i) deux cent seize (216) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) deux cent seize (216) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) deux cent seize (216) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) deux cent seize (216) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B2, (viii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B3 et (vii) mille trois cent dix-huit (1.318) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par Gary Fairless Power, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de six mille cent trente-six euros (EUR 6.136) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en six cent treize mille six cents (613.600) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de six mille cent trente-six euros (EUR 6.136) consiste en trois cent six euros et quatre-vingt cents (EUR 306,80) pour le capital social et cinq mille huit cent vingt-neuf euros et vingt cents (EUR 5.829,20) pour la prime d'émission.

(i) cent quarante-et-une (141) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) cent quarante-et-une (141) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) cent quarante-et-une (141) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) cent quarante-et-une (141) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) trois cent cinquante-neuf (359) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) trois cent cinquante-neuf (359) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) trois cent cinquante-neuf (359) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) trois cent cinquante-neuf (359) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par M. Jaime Pacreu Vizcaya, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de deux mille euros (EUR 2.000) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en deux cent mille (200.000) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000) consiste en cent euros (EUR 100) pour le capital social et mille neuf cents euros (EUR 1.900) pour la prime d'émission.

(i) mille huit cent vingt-et-un (1.821) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) mille huit cent vingt-et-un (1.821) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) mille huit cent vingt-et-un (1.821) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) mille huit cent vingt-et-un (1.821) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) Parts Sociales de Catégorie B3, (viii) trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) Parts Sociales de Catégorie B4 et cinquante-neuf mille (59.000) Parts Sociales de Catégorie C ont été entièrement souscrites par M. Malcolm Fallen, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par

acte sous-seing privé, pour un prix de vingt-trois mille neuf cent vingt-six euros (EUR 23.926) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cents (2.392.600) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-trois mille neuf cent vingt-six euros (EUR 23.926) consiste en trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 3.998,80) pour le capital social et dix-neuf mille neuf cent vingt-sept euros et vingt cents (EUR 19.927,20) pour la prime d'émission.

(i) cent sept (107) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) cent sept (107) Parts Sociales de Catégorie A2, (iii) cent sept (107) Parts Sociales de Catégorie A3, (iv) cent sept (107) Parts Sociales de Catégorie A4, (v) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B1, (vi) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B2, (vii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B3 et (viii) sept cent dix-neuf (719) Parts Sociales de Catégorie B4 ont été entièrement souscrites par Threewise Superannuation Fund, susmentionné, ici représenté par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé, pour un prix de trois mille trois cent quatre euros (EUR 3.304) et ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en trois cent trente mille quatre cents (330.400) obligations émises par Fairfield 2 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenues à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trois mille trois cent quatre euros (EUR 3.304) consiste en cent soixante-cinq euros et vingt cents (EUR 165,20) pour le capital social et trois mille cent trente-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 3.138,80) pour la prime d'émission.

- Mr. David George Beeby,
- Mr. John Fell,
- Mr. Wayne Middleton,
- Mr. Joseph James Piccione,
- Mr. Ian Robinson,
- Mr. Andrew Edward Bayliff,
- Mr. George Wilson Allan,
- Mr. Dominic Mark Heaton,
- Dmwake Superannuation Fund,
- I&F Stacey Pty Limited,
- Schooner Superannuation Fund,
- Coonan Family Superannuation Fund,
- Paul4Viv Pty Limited,
- Mr. Gary Fairless Power,
- Mr. Jaime Pacreu Vizcaya,
- Mr. Malcolm Fallen, and
- Threewise Superannuation Fund,

Tous susmentionnés et ici représentés par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations ci-annexées,

se joignent à l'assemblée générale des associés de la Société et décident ensemble avec l'associé unique sur les points suivants figurant à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-deux euros et soixante cents (EUR 78.752,60) représenté par les parts sociales suivantes:

(i) deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent un (287.501) parts sociales de catégorie A1 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A1»);

(ii) deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent un (287.501) parts sociales de catégorie A2 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A2»);

(iii) deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent un (287.501) parts sociales de catégorie A3 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A3»);

(iv) deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent un (287.501) parts sociales de catégorie A4 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A4») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2 et les Parts Sociales de Catégorie A3 les «Parts Sociales de Catégorie A» et leurs détenteurs collectivement les «Associés de Catégorie A»);

(v) cinquante-quatre mille sept cent soixante-deux (54.762) parts sociales de catégorie B1 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B1»);

(vi) cinquante-quatre mille sept cent soixante-deux (54.762) parts sociales de catégorie B2 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B2»);

(vii) cinquante-quatre mille sept cent soixante-deux (54.762) parts sociales de catégorie B3 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B3»);

(viii) cinquante-quatre mille sept cent soixante-deux (54.762) parts sociales de catégorie B4 d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B4» et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2 et les Parts Sociales de Catégorie B3 les «Parts Sociales de Catégorie B» et leurs détenteurs collectivement les «Associés de Catégorie B»); et

(ix) deux cent six mille (206.000) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C») et leurs détenteurs collectivement les «Associés de Catégorie C».)»

à environ EUR 2.800,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande desdites parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. DABAJ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. Relation: LAC/2014/22645. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102119/657.

(140123490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.842.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.239,

hereby represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the appearing party being hereinafter referred to as the "Sole Shareholder".

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of SEPAT PROPERTIES, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, of 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2459 of 30 December 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121842 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 20 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 567 of 6 March 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article three (3) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”

2. Miscellaneous

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article three (3) of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

“ **Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.- (nine hundred Euro).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,-), son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239,

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Chantrain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé,

la comparante étant ci-après dénommée l'«Associée Unique».

La procuration susmentionnée, signée par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associée Unique est l'associée unique de SEPAT PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), dont le siège social est au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2459 du 30 décembre 2006 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121842 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 en date du 6 mars 2008.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article trois (3) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

2. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 900.- (neuf cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2014. Relation: DIE/2014/6426. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075105/169.

(140087883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Yoseikan Bertrange, Yoseikan Budo Club Bertrange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8051 Bertrange, 2, rue de Atert.

R.C.S. Luxembourg F 9.973.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination. Siège et Objet Social

Art. 1^{er}. De la dénomination. L'Association se nomme «Yoseikan Budo Club Bertrange» en abrégé «Yoseikan Bertrange».

Art. 2. Du siège social. Le siège social est établi à Bertrange à l'adresse suivante:

- Campus Atert, 2, rue de Atert, L-8051 Bertrange.

Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. De l'objet social. Cette association a pour objet social toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du Yoseikan Budo en particulier et aux arts martiaux et sport de combat en général.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant pour but la pratique et/ou la promotion du sport.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales et sportives entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Elle peut louer ou acquérir tous biens meubles ou immeubles en vue de remplir son objet social.

Art. 4. De la durée. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. De l'Affiliation des Membres

Art. 5. Des membres. Le nombre minimum des membres est fixé à trois. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

Peut devenir membre toute personne manifestant la volonté d'observer les présents statuts et étant déterminée à s'acquitter de la cotisation annuelle.

Une carte de membre pourra être remise.

Les membres sont admis à la suite d'une demande, écrite ou verbale.

(1). Des membres d'honneur.

Sont admissibles comme membres d'honneur toute personne manifestant la volonté, agréée par le Conseil d'Administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission.

Une carte de membre spéciale pourra être remise.

Les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres.

Art. 6. De la cotisation. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale.

L'année sociale commence le 1^{er} septembre et se termine au 31 août de l'année suivante.

Les cotisations sont payables endéans quinzaine jour à première demande du secrétaire.

Art. 7. Perte de la Qualité de membre.

(1) De la démission.

Les membres de l'Association peuvent se retirer à n'importe quel moment en adressant soit au Président du Conseil d'Administration, soit au Secrétaire du Conseil d'Administration une lettre écrite présentant sa démission.

Est considéré démissionnaire le membre ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer trois mois après rappel.

(2) De l'exclusion.

La qualité de membre de l'Association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- Lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association,

- Lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à l'honneur ou à la considération personnelle d'un membre ou bien encore à l'honneur ou à la considération de l'Association.

(3) De la suspension.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications de l'intéressé et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres actifs, peut pour l'une des raisons mentionnées au paragraphe 2, prononcer, avec effet immédiat, la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre.

Cette suspension prendra fin lors de la plus prochaine Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion du membre intéressé.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III. De l'Assemblée Générale

Art. 8. De la compétence. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. la modification des statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation annuelle des budgets et des comptes
4. la dissolution de l'Association
5. l'exclusion d'un membre de l'Association

Art. 9. De l'Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale se réunit annuellement endéans le premier trimestre.

Art. 10. Des Assemblées Générales Extraordinaires. En cas de besoin le Conseil d'Administration peut convoquer à chaque moment une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée par le Conseil d'Administration et ce endéans les deux mois lorsque 1/5 des membres actifs en fait la demande.

Art. 11. Des propositions. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. Des formalités. Les membres qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'Assemblée, doivent soumettre au Président du Conseil d'Administration une demande écrite précisant leur intention.

S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette demande doit être entre les mains du Président du Conseil d'Administration dans la quinzaine précédant la date de l'Assemblée Générale.

Les décisions et résolutions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres par courriel ou par voie postale simple ainsi qu'à toute tierce personne qui en fera la demande expresse.

Art. 13. Des résolutions hors ordre du jour. Des résolutions hors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles.

Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points désignés à l'article 8.

Art. 14. De la convocation. Tous les membres doivent être convoqués par écrit, huit jours avant la date de l'Assemblée Générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 15. De la représentation. Il est autorisé aux membres de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite.

Aucun membre ne peut cependant représenter plus de deux membres.

Art. 16. Du droit de vote et de la validité des délibérations. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par un quelconque texte légal.

Art. 17. Des modifications statutaires. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation par la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a. la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié des membres actifs sont présents ou représentés,

b. la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix exprimées,

c. si dans la seconde Assemblée, les membres actifs ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux.

Chapitre IV. Du Conseil d'Administration

Art. 18. De la composition et du mandat. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum trois membres.

Ils sont révocables à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Quand un membre du Conseil d'Administration démissionne, les membres restants désigneront un remplaçant qui achèvera le mandat de son prédécesseur, sauf le poste de Président qui en cas de démission devra être mis à élection.

Jusqu'à l'élection du nouveau président, c'est le Vice-Président qui gèrera les affaires courantes de l'Association.

Art. 19. De la présidence. Le Président est élu par vote séparé de l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du Président ou de vacance pour quelque raison que ce soit du poste de présidence, ces fonctions et pouvoirs sont remplies par le Vice-Président, sinon par le plus ancien des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut s'enjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, membres ou non, rémunérés ou non.

Art. 20. De la réunion, de la délibération et des décisions. Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou du Secrétaire.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent se faire représenter par un autre membre en cas d'absence.

Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix exprimées par les Administrateurs présents.

Les Administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs, qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent d'abstenir de voter.

En cas de partage des voix exprimées, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du Secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour ainsi que les décisions prises.

La signature du Secrétaire est contresignée par le Président après approbation du compte rendu lors de la réunion suivante.

Art. 21. Des pouvoirs et des actions judiciaires. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association.

Dans ce cadre, il peut passer tout contrat ou acte unilatéral engageant l'Association ou ses biens meubles et/ou immeubles, conférer tout pouvoir spécial à des mandataires de son choix, membres actifs ou non, plaider tant en tant que demandeur, qu'en tant que défendeur devant toute juridiction et exécuter tout jugement rendu.

Les actions judiciaires, tant en tant que défendeur, qu'en tant que demandeur, sont intentées ou soutenues au nom de l'Association, par le conseil d'administration, poursuite et diligences du président. L'Association est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle du Président ou de celui qui le remplace.

Le Secrétaire a exclusivement accès aux comptes de l'Association. Il peut néanmoins donner procuration spéciale à un autre membre du Conseil d'Administration.

Un membre du Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Chapitre V. De la dissolution

Art. 22. De la nomination des liquidateurs. Dans le cas d'une dissolution volontaire ou judiciaire, l'Assemblée Générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 23. Du partage de l'actif net. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'Association sera affecté à des activités similaires, à désigner par l'Assemblée Générale.

Chapitre VI. Dispositions légales

Art. 24. Autres. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif régissent toutes les questions non expressément prévues par les présents statuts.

Référence de publication: 2014075222/154.

(140087685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Samena (Lux) Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.133.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014075092/11.

(140087400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Zork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.110.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Jean-Marie LEGENDRE.

Référence de publication: 2014075227/9.

(140088217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

ACOLIN Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075297/9.

(140089152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Voyages Wagener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Kirchepad.

R.C.S. Luxembourg B 111.077.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014075188/14.

(140087634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Secureweb, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 78.540.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28/05/2014.

Le gérant

Référence de publication: 2014075100/11.

(140088511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sigma Conso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 140.176.

La Société a été informée du changement d'adresse de l'administrateur délégué Monsieur Dominique GALLOY qui a désormais son adresse au 55, Potaarde, B-1730 Asse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA CONSO LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014075109/11.

(140087526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Systems Advisers Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 68.587.

Lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2013, les décisions suivantes sont prises:

Madame Caroline Miller, demeurant à Irislaan 5, B-2550 Kontich, est nommée administrateur de la société pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Barry Callaghan, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014075128/16.

(140088165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.
